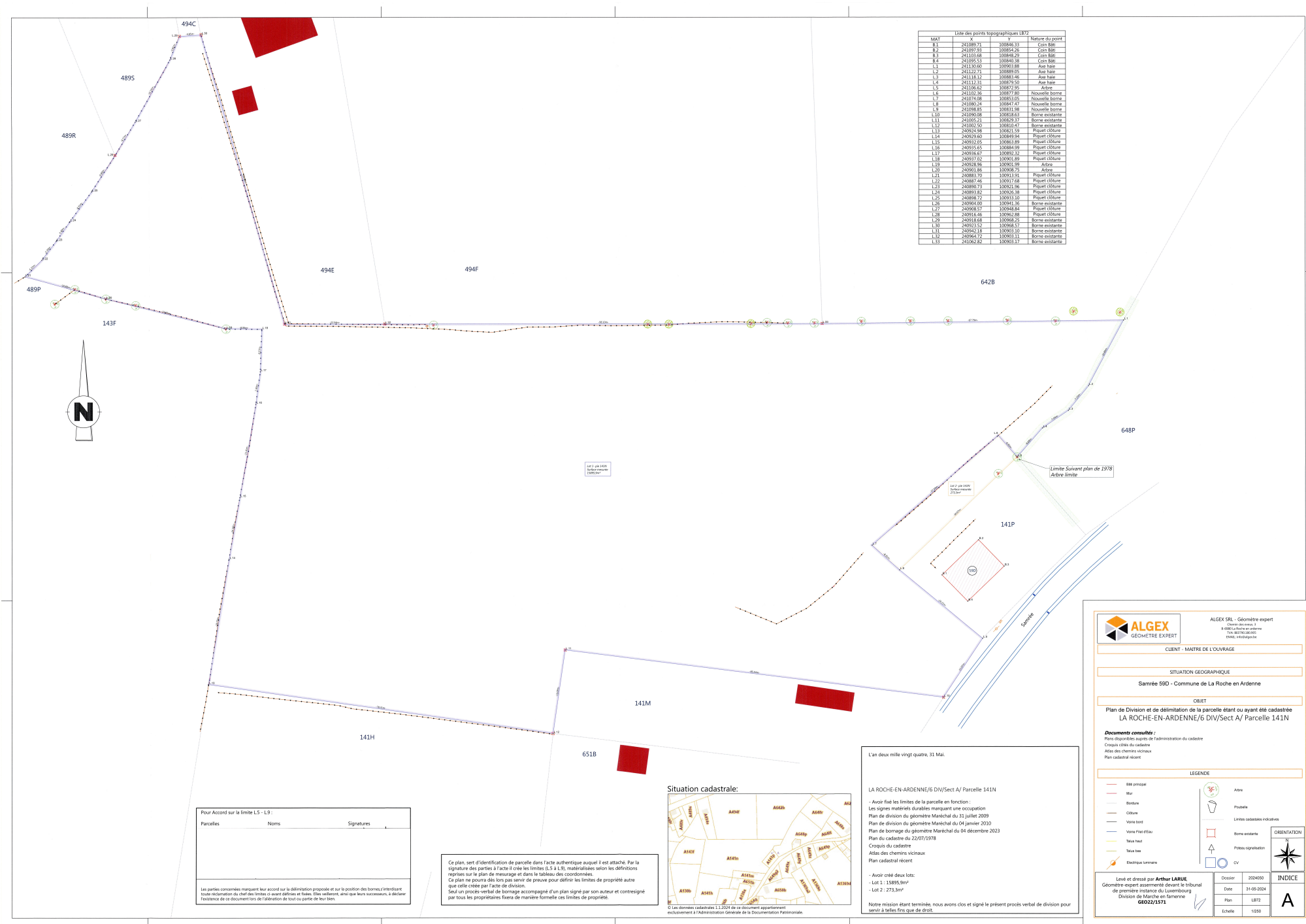




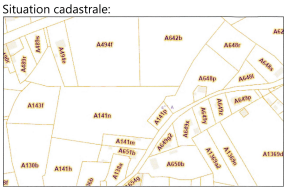
Liste des points topographiques L872			
MAX	X	Y	Nature du point
B.1	241089.71	100846.33	Coin Bâti
B.2	241097.93	100844.26	Coin Bâti
B.3	241101.68	100848.29	Coin Bâti
B.4	241095.51	100840.38	Coin Bâti
L.1	241120.60	100903.88	Axe haie
L.2	241122.71	100889.05	Axe haie
L.3	241118.12	100883.46	Axe haie
L.4	241111.31	100979.20	Axe haie
L.5	241106.42	100877.95	Arbre
L.6	241102.36	100877.80	Nouvelle borne
L.7	241074.08	100831.05	Nouvelle borne
L.8	241098.34	100847.47	Nouvelle borne
L.9	241094.85	100831.58	Nouvelle borne
L.10	241094.98	100838.61	Borne existante
L.11	241050.21	100829.17	Borne existante
L.12	241051.50	100816.47	Borne existante
L.13	240924.98	100811.59	Piquet clôture
L.14	240920.40	100849.98	Piquet clôture
L.15	240922.05	100863.89	Piquet clôture
L.16	240925.65	100884.09	Piquet clôture
L.17	240918.87	100892.12	Piquet clôture
L.18	240917.02	100901.89	Piquet clôture
L.19	240924.86	100901.59	Arbre
L.20	240901.86	100908.75	Arbre
L.21	240881.70	100911.55	Piquet clôture
L.22	240887.46	100917.68	Piquet clôture
L.23	240880.75	100902.98	Piquet clôture
L.24	240891.82	100926.18	Piquet clôture
L.25	240888.72	100933.10	Piquet clôture
L.26	240904.00	100941.36	Borne existante
L.27	240908.57	100948.84	Piquet clôture
L.28	240910.46	100942.88	Piquet clôture
L.29	240918.88	100968.25	Borne existante
L.30	240921.52	100964.17	Borne existante
L.31	240924.18	100901.10	Borne existante
L.32	240942.72	100903.11	Borne existante
L.33	241060.82	100903.17	Borne existante

Pour Accord sur la limite L5 - L9 :

Parcelles	Noms	Signatures

Les parties concernées marquent leur accord sur la délimitation proposée et sur la position des bornes, s'entendant toutes rétrospectivement du chef des limites ci-dessus définies et fixées. Elles déclarent, ainsi que leurs successeurs, à déclarer l'existence de ce document lors de l'aliénation de tout ou partie de leur bien.

Ce plan sert d'identification de parcelle dans l'acte authentique auquel il est attaché. Il est attaché, par la signature des parties à l'acte il crée les limites (L.5 à L.9), matérialisées selon les définitions reprises sur le plan de mesurage et dans le tableau des coordonnées.
Ce plan ne pourra dès lors pas servir de preuve pour définir les limites de propriété autre que celle créée par l'acte de division.
Seul un procès-verbal de bornage accompagné d'un plan signé par son auteur et contre-signé par tous les propriétaires fixera de manière formelle ces limites de propriété.



L'an deux mille vingt quatre, 31 Mai.

LA ROCHE-EN-ARDENNE/6 Div/Sect A/ Parcelle 141N

- Avoir fixé les limites de la parcelle en fonction :
- Les signes matériels ou autres marquant une occupation
Plan de division du géomètre Marchal du 31 juillet 2009
Plan de division du géomètre Marchal du 04 janvier 2010
Plan de bornage du géomètre Marchal du 04 décembre 2023
Plan du cadastre du 22/07/1978
Croquis du cadastre
Atlas des chemins vicinaux
Plan cadastral récent

- Avoir créé deux lots :
- Lot 1 : 15895,9m²
- Lot 2 : 273,3m²

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès verbal de division pour servir à toutes fins que de droit.

ALGEX SRL - Géomètre expert
Société de droit belge
S 08014 Roches en Ardennes
Tél: 0870 70 00 00
Email: info@algex.be

CLIENT - MAÎTRE DE L'OUVRAGE

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Samrée 59D - Commune de La Roche en Ardennes

OBJET

Plan de Division et de délimitation de la parcelle étant ou ayant été cadastrée
LA ROCHE-EN-ARDENNE/6 Div/Sect A/ Parcelle 141N

Documents consultés :

Plans disponibles auprès de l'administration du cadastre
Croquis créés du cadastre
Atlas des chemins vicinaux
Plan cadastral récent

LEGENDE

- Bâti principal
- Mar
- Bordure
- Clôture
- Voirie bord
- Voirie face d'eau
- Voirie face
- Voirie face
- Éclairage lumineux
- Arbre
- Prohibée
- Limites cadastrales indicatives
- Borne existante
- Tracé haie
- Piquet signalétique
- CV

Levé et dressé par **Arthur LARUE**
Géomètre expert assermenté devant le tribunal
de première instance du Luxembourg
Division de Marche en l'arrondissement
GE022/1571

Dossier : 2024000
Date : 31-05-2024
Plan : L872
Echelle : 1/250

ORIENTATION

INDICE

A